



Rachat de soulte suite liquidation régime matrimonial

Par **marsulaeti**, le **27/07/2015** à **13:43**

Bonjour

Mon futur ex-mari et moi avons fait l'acquisition de 2 appartements, loués sous LMNP en indivision à 50/50.

Je souhaite racheter sa soulte.

La valeur de l'ensemble des biens est de 210000€

Le montant restant à rembourser est de 162000€

Le montant de la soulte à lui racheter serait donc, d'après mes calculs égal à 24000€.

Le montant des honoraires du notaire se calcul-t'il sur le montant global de la valeur des biens, comme pour un achat, ou par rapport à la valeur de la soulte?(le notaire est en vacances, et personne n'est en mesure de me renseigner sur cette somme, mais il faut malgré tout que j'ai une petite idée du montant afin de démarcher les organismes bancaires pour le rachat des 2 prêts et de la soulte.)

Merci de l'attention que vous voudrez bien prêter à ma requête.

Cordialement